



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2024
CENT UNIEME SEANCE**



RESOLUTION 2.5 – Approbation du compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un Juin à huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Serge JOP, au siège de Toulouse Métropole, sur convocations en date du 13 Juin 2024.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Gérard ANDRE
- M. Serge JOP

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Jean-Jacques BOLZAN, excusé, donne pouvoir à M. Patrice SEMPERBONI
- M. Sacha BRIAND, excusé, donne pouvoir à M. serge JOP
- M. Grégoire CARNEIRO, excusé
- M. François CHOLLET, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. Francis GRASS, excusé, donne pouvoir à M. Philippe GUYOT
- Mme Nina OCHOA, excusée
- M. Vincent TERRAIL-NOVES, excusé, donne pouvoir à M. Patrice SEMPERBONI
- Mme Karine TRAVAIL-MICHELET, excusée, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Christophe LUBAC, excusé, donne pouvoir à M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD, excusé, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN

- M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Didier GROS, excusé
- M. Cyril BISIAUX

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Dominique MONTLAUR	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
Mme Sylvie SIRE	Administratrice des finances publiques de la Haute-Garonne (absente)
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président du SMTC (absent)
Mme Fabienne CRESCI	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités (absente)
Noémie VUAILLAT	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo Collectivités

Après avoir constaté que 5 Administrateurs étaient présents et 8 représentés en début de séance, Monsieur Serge JOP indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

[...]

Monsieur Serge JOP demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance M. Gérard ANDRE.



Le Compte Administratif est un acte de constatation et de compte-rendu de l'exécution du Budget sur la période écoulée du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ce document annuel a pour objet de constater les mouvements budgétaires des dépenses et des recettes, pour les sections d'investissement et de fonctionnement, que ce soit en termes de prévisions, de réalisations ou de restes à réaliser.

Son exactitude est validée par l'Agent Comptable de l'EPIC TISSEO Voyageurs, qui produit en parallèle le Compte de Gestion, aux résultats identiques.

Aussi, au vu du compte administratif 2023, et après avoir entendu Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, Monsieur le Président constate la conformité des écritures entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif général des recettes et des dépenses de la régie TISSEO, qui se sont arrêtés comme suit :

		Dépenses	Recettes	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section Exploitation	339 853 656,35	321 196 369,39	-18 657 286,96
	Section Investissement	3 108 539,27	3 232 525,88	+123 986,61
+				
Report de l'exercice Précédent	Section Exploitation		20 838 313,03	+20 838 313,03
	Section Investissement		4 358 447,17	+4 358 447,17
=				
TOTAL (Réalizations + Reports N-1)	Section Exploitation	339 853 656,35	342 034 682,42	+2 181 026,07
	Section Investissement	3 108 539,27	7 590 973,05	+4 482 433,78
	TOTAL	342 962 195,62	349 625 655,47	+6 663 459,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section Exploitation			
	Section Investissement	3 352 218,01	1 361 905,13	-1 990 312,88
	TOTAL	3 352 218,01	1 361 905,13	-1 990 312,88
RESULTAT CUMULE	Section Exploitation	339 853 656,35	342 034 682,42	+2 181 026,07
	Section Investissement	6 460 757,28	8 952 878,18	+2 492 120,90
	TOTAL	346 314 413,63	350 987 560,60	+4 673 146,97

En Section de Fonctionnement, le Compte Administratif 2023 présente un Résultat Cumulé de 2 181 026,07 €.

Celui-ci est constitué par :

- Le Résultat Cumulé antérieur 2022 pour 20 838 313,03 €
 - sur lequel il a été décidé le 28/6/2023 d'affecter à la Collectivité - 20 180 154,58 €
 - et auquel s'ajoute le Solde d'exécution Positif de l'exercice 2023 + 1 522 867,62 €
- Soit un Cumul fin 2023 de + 2 181 026,07 €**



Et en section d'Investissement, le solde cumulé de la section s'élève à 2 492 120, 90 €.

Celui -ci est composé :

- du report de l'exercice précédent pour	4 358 447,17 €
- du solde d'exécution positif de l'exercice 2023 pour	+ 123 986,61 €
- et des engagements Restant à Réaliser pour	- 1 990 312,88 €
- Soit un Cumul fin 2023 de	+ 2 492 120,90 €

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions du 5° de l'article R. 2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur Général de la Régie est l'Ordonnateur, et qu'à ce titre, il prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Dès lors, le Président du Conseil d'Administration ne préparant, ni ne présentant le compte administratif, il peut rester siéger et voter cette résolution.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.

RESOLUTION N° 2.5 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- approuve le compte administratif 2023 de l'EPIC TISSEO Voyageurs dressé par son Directeur Général en tant qu'Ordonnateur de la Régie ;
- adopte le compte administratif tel qu'il lui a été présenté,
- Et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- Nombre de votants : **5 présents et 8 représentés**
 - 13 voix « POUR »
 - 0 voix « CONTRE »
 - 0 voix « ABSTENTION »

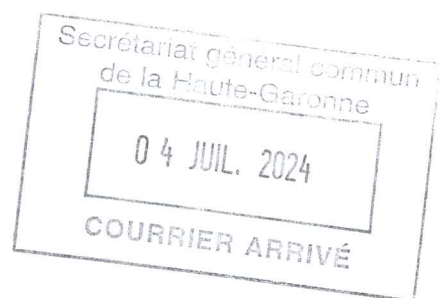


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Serge JOP





ANNEXES : Compte Administratif 2023